



**BULLETIN D'INSCRIPTION
&
REGLEMENT TECHNIQUE & SECURITE**

Descentes du dimanche 08 septembre 2024

Toute inscription doit impérativement avoir fait l'objet d'une pré-inscription téléphonique préalable auprès des organisateurs.

Article 1 – Définition de la caisse à savon.

La caisse à savon est un véhicule sans moteur et sans pédale possédant au moins trois roues, un système de direction et un système de freinage. Seule la poussée est possible. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction et le freinage de l'engin.

Article 2 – Participants.

Il ne peut y avoir plus de deux participants par caisse à savon.

Les enfants de moins de 10 ans révolus ne pourront pas participer aux descentes.

Les concurrents s'engagent à se comporter en sportifs et en gentlemen, dans un esprit convivial et bon enfant. Ils s'engagent également à avoir un comportement sécuritaire notamment pour la conduite de leurs engins et à se conformer aux instructions des commissaires.

Article 3 – Déroulement de la descente.

Dans sa caisse, le pilote, et son éventuel passager, s'élancera sur la piste sécurisée sur une distance de 10 mètres sous la poussée d'un ou plusieurs commissaires de course. Le pilote continuera la descente jusqu'à la ligne d'arrivée.

Seuls les organisateurs et/ou les commissaires sont habilités à donner le « top départ »

Type d'épreuve :

- + Démonstration

Article 4 – Récompenses & trophées.

Un jury composé d'élus et de spectateurs décernera les différents prix selon leurs propres appréciations parmi plusieurs catégories*

(*) Déterminées en fonction des bolides inscrits.

Article 5 – Sécurité.

Pour participer aux descentes, le pilote et le cas échéant son passager, devront obligatoirement porter un équipement composé de :

- + Un casque (intégral conseillé).
- + Des gants (ou protection de skates)
- + Des chaussures fermées (tongs, sandales : interdites)
- + Un pantalon long et des manches longues (shorts, pantacourts : interdits)
- + Des coudières et des genouillères sont fortement conseillées



Les systèmes de direction et de freinage devront être efficaces.
Les freins devront empêcher l'engin d'avancer sous la poussée d'un commissaire.

Article 6 – Construction.

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant il faut veiller à ce que les caisses à savons ne présentent pas de danger pour l'équipage et les spectateurs (tout objet saillant, tranchant, pointu, ainsi que le verre sont proscrits tout comme les objets ou projectiles pyrotechniques)

Chaque caisse à savon devra impérativement être équipée d'un anneau d'attelage à l'avant ainsi qu'à l'arrière pour pouvoir être tractée.

Chaque équipage devra également posséder une sangle de remorquage.

Article 7 – Homologation.

L'homologation se fera le matin même de la descente après vérification des critères techniques et de sécurité. Inspiré du permis moto, la séance d'essai consistera à effectuer un freinage d'urgence et à slalomer afin d'éviter un obstacle.

(Une visite conseil peut être envisagée à la demande des participants pendant la phase de construction)

Les constructions qui, aux regards de tous les éléments repris dans les articles 5 & 6, ne seront pas jugées fiables, seront refusées.

Les organisateurs se réservent également le droit de disqualifier une caisse qui ne serait plus jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des descentes.

Article 8 – Responsabilités.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vols, d'incidents ou accidents au cours de la manifestation. Chaque participant est responsable de la bonne tenue et du respect du présent règlement et doit être couvert par sa propre assurance « Responsabilité Civile » (Un certificat d'assurance mentionnant cette dernière sera demandé à chaque participant ou aux parents pour les mineurs). L'organisateur ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.



Article 9 – Inscriptions

Les inscriptions doivent se faire auprès de :

- + J-O. SIMON 06 95 50 98 86
- + Pascal PERROT 06 33 82 04 35

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera exigée.

Chaque équipage (pilote et passager) est tenu de signer ce présent règlement et s'engage à le respecter.

Liste des documents à fournir aux organisateurs **obligatoirement par le pilote et son éventuel passager** :

- + Attestation d'assurance avec mention **impérative** « **Responsabilité civile** »
- + Autorisation parentale pour les mineurs
- + Le présent règlement dûment complété et signé

PILOTE			
NOM	PRENOM	AGE	PIECES JUSTIFICATIVES
			<input type="checkbox"/> OUI - NON <input type="checkbox"/>
Signature : En signant ce règlement, le participant (ou son représentant légal pour les mineurs) en accepte l'intégralité des termes et se (ou le) déclare physiquement et moralement apte à participer aux descentes de caisses à savon.			

PASSAGER (S'IL Y A LIEU)			
NOM	PRENOM	AGE	PIECES JUSTIFICATIVES
			<input type="checkbox"/> OUI - NON <input type="checkbox"/>
Signature : En signant ce règlement, le participant (ou son représentant légal pour les mineurs) en accepte l'intégralité des termes et se (ou le) déclare physiquement et moralement apte à participer aux descentes de caisses à savon.			

Les inscriptions ne seront effectivement validées qu'à la réception de tous les éléments demandés ci-dessus. Néanmoins les organisateurs se réservent le droit d'invalider une inscription sans à en justifier le ou les motifs



Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription ou de disqualifier tous participants dont la construction et/ou le comportement ne respecterait pas un ou plusieurs éléments de ce règlement.



AUTORISATION PARENTALE (POUR LES MINEURS) **10 ans révolus le jour des descentes**

Je soussigné,

Monsieur, Madame (nom, prénom)

Agissant en qualité de père, mère, tuteur ou représentant légal (rayer les mentions inutiles),

Autorise l'enfant (nom, prénom)

Agé de (date de naissance)

A participer aux descentes de caisses à savon en tant que pilote, passager (rayer la mention inutile) organisées le 08 septembre 2024 par la mairie de Chalmaison.

Nous notons et comprenons que cette autorisation dûment complétée et signée ne se substitue pas à la décision finale des organisateurs d'accepter ou de refuser son inscription.

Par ailleurs en signant cette autorisation de participation, nous déclarons l'enfant ci-dessus nommé, physiquement et moralement apte à participer aux descentes.

Fait à.....Le (Date).....

Signature :

Merci d'indiquer **impérativement** vos coordonnées téléphoniques et électroniques

N° de tél. (fixe et/ou mobile) :

Mail :



DROIT A L'IMAGE

Par l'acceptation de ce règlement, vous autorisez la mairie de Chalmaison et/ou ses partenaires et prestataires à réaliser des prises de vues photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'évènement "La Savonnaise, descentes de caisses à savon" qui aura lieu le dimanche 08 septembre 2024, chemin de Gratte-loups à Chalmaison (77650).

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Vous reconnaissez ne pouvoir prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des images, vidéos ou captations réalisées durant l'évènement ci-dessus référencé et vous garantisiez que ni vous ni les personnes ou sociétés que vous représentez ou vos ayant droits n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de votre image ou de votre nom.